



RAPPEL NOTE 2010

Monument aux Morts national nominatif de l'Outre-Mer

Les communes de l'Outre-Mer, comme celles de la Métropole, avaient des monuments aux Morts sur lesquels étaient portés les noms de ceux de leurs enfants tombés au champ d'honneur. Pour l'immense majorité d'entre eux, ces monuments ont disparu et ces soldats, complètement oubliés, ne reçoivent plus aucun hommage de la Nation.

Il serait juste qu'un Monument aux Morts, au cœur de Paris, rassemblât leurs noms de façon très visible.

D'ailleurs, le Président de la République, alors candidat, s'est exprimé sur ce sujet dans un courrier adressé aux Rapatriés le 6 avril 2007, en ces termes : « *Je souhaite ouvrir une souscription nationale pour que soit érigé en France, en un lieu à déterminer, un monument national qui regroupera les noms de tous ceux venus d'Outre-Mer, quelles que soient leurs origines, leur religion, leur provenance, qui ont participé derrière le drapeau français à la construction de notre pays, à sa défense ou à sa libération* ».

Un tel monument - érigé par souscription nationale - aurait un intérêt pédagogique et « intégrateur » certain. Il aiderait les jeunes Français originaires de territoires autrefois placés sous la souveraineté, le protectorat, le mandat ou le tutelle de la France à prendre conscience que les leurs ont contribué à faire l'Histoire de notre pays.

Le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a constitué un groupe de travail sur cette question (et la Mairie de Paris semblerait favorable à l'édification d'un tel monument), deux réunions ont eu lieu, mais la question est de savoir si le Gouvernement a vraiment le désir de faire aboutir le projet.

CLAN septembre 2010